

Réhabilitation du Square Castan - Demandes de subventions

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Lors des séances du 20 mars 2003 et du 10 juillet 2003, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation et de mise en valeur du square Castan, dans un objectif culturel et de développement touristique, ainsi qu'un premier plan de financement prévisionnel.

Les fragments antiques du square sont classés au titre des Monuments Historiques (décret du 12 juillet 1886) et le jardin est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire (12 avril 1945). L'oeuvre paysagère est protégée dans son ensemble.

Ce projet vise à restaurer le square, à préserver et valoriser les éléments archéologiques, à le mettre en valeur par un éclairage adapté et une signalétique spécifique afin de reconquérir une image de marque pérenne auprès non seulement des Bisontins et des Franc-Comtois mais aussi auprès des touristes à Besançon.

Le montant prévisionnel des travaux a été précisé et est aujourd'hui estimé à 250 836 € HT, soit 300 000 € TTC.

La Ville de Besançon sollicite des subventions auprès de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et du SYDED au titre de différents programmes ou actions (Monuments Historiques, ATSR, CITE, fonds touristiques, illuminations de monuments...).

Le plan de financement prévisionnel propose la répartition suivante :

Participations Etat/DRAC/Région/ATSR	155 500,00 €
Participation Département	35 000,00 €
Participation SYDED	10 000,00 €
Participation Ville	50 336,14 €
TVA à la charge de la Ville	<u>49 163,86 €</u>
Montant total TTC	300 000,00 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le nouveau plan de financement pour l'aménagement du Square Castan
- autoriser M. le Maire à solliciter ou confirmer les participations financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et du SYDED, selon le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus, à les inscrire à réception des notifications attributives en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant aux imputations 13.823.1321/1322/1323/ 1326.3614.34000 et à signer les conventions à intervenir avec ces différents partenaires
- autoriser M. le Maire à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence, ainsi que le(s) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«M. Bernard LAMBERT : Je trouve Monsieur le Maire que l'explication qui nous est donnée pour 300 K€ est peut-être succincte. Est-il possible d'en savoir un peu plus sur le cadre, le contexte, ce qui va être valorisé. Je vois de la lumière et un peu de barrières mais ce n'est pas suffisant.

M. Éric ALAUZET : Si le rapport vient ce soir, c'est simplement pour des raisons de techniques budgétaires pour passer le cap entre l'année 2003 et 2004 sinon il n'y a rien de nouveau par rapport à ce qu'on a pu en dire précédemment. Toutefois je peux, si vous le souhaitez, quand même rappeler quelques éléments. Il y a une action effectivement patrimoniale forte sur les parties antiques. Cette action de restauration va commencer très rapidement dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC. Il n'y a pas une révolution complète du square, on garde bien entendu l'esprit du square tel qu'il a été conçu par Castan à la fin du siècle dernier, au début de ce siècle, donc il y aura une rénovation des grilles, bien entendu, un éclaircissement pour que la lumière puisse un peu plus entrer dans ce lieu, une mise en lumière non seulement à l'intérieur du square mais aussi une remise en fonctionnement des 8 réverbères (2 à chaque coin), une mise en lumière des bâtiments du Conseil Régional et on travaille là-dessus de façon très coopérative avec le Conseil Régional, une mise en lumière de l'espace tout autour, une remise en terre et de la végétation qui sera traitée aussi avec des végétations de différentes strates et puis bien entendu une signalétique à visée pédagogique qui viendra couronner l'ensemble. Voilà, de façon assez succincte, les travaux qui vont être réalisés dans ce square.

M. Pascal BONNET : Je voudrais aller dans le même sens pour dire que c'est un beau partenariat entre la Ville et la Région, Monsieur le Maire, et je crois qu'autant le quartier que les Bisontins dans leur ensemble attendaient de longue date de voir le square Castan reprendre de son lustre. Je voudrais aussi vous interroger sur ce que vous envisagez à côté pour la place Victor Hugo. J'espère que vous n'allez pas me dire que vous en avez parlé ailleurs et que je n'étais pas là ou que je n'ai pas écouté, j'espère que vous allez me répondre. Est-ce qu'il y a des perspectives à court terme ou à long terme pour la place Victor Hugo ?

M. LE MAIRE : Il y a des perspectives je dirais à moyen terme sur cette place qui actuellement n'est pas suffisamment mise en valeur et qui est quand même un lieu important dans Besançon. Vous savez que les locaux de la Fédération des Oeuvres Laïques vont se libérer et que nous réfléchissons sur leur utilisation future, en locaux associatifs pourquoi pas ou même en y mixant des activités, afin de ramener de la vie sur cette place qui est une très belle place et dont nous devons effectivement refaire globalement un traitement de surface, ce qui est assez compliqué car ça nécessite de reprendre l'ensemble des réseaux eau, assainissement, gaz, électricité, télécom. Mais nous ne pouvons pas effectivement laisser cette place dans l'état, je partage cet avis. Simplement, rappelons-nous que pour l'instant nous sommes déjà en train de travailler en terme d'espaces publics sur la place de la Révolution, sur la place Pasteur, sur le square Castan, sur d'autres lieux. Donc à moyen terme, en 2005 ou 2006 je ne sais pas, il faudra que nous refassions l'ensemble en liaison d'ailleurs avec le Conseil Régional. C'est vrai qu'il y a là un ensemble de qualité avec Saint-Jean qui mérite d'être valorisé parce qu'avec la Cathédrale c'est aussi un lieu de pèlerinage. Il y a d'autres lieux qui peuvent être aussi des lieux de pèlerinage.

Mme Nicole WEINMAN : En-dehors de l'aspect touristique qui est important à cet endroit-là, on en est tous conscients, il y a aussi l'activité commerciale. On a supprimé quand même pas mal de stationnement à cet endroit-là et je voulais vous interroger sur les trois places qui ont été aménagées pour accueillir la statue Victor Hugo qui est toujours là sur l'esplanade. Vont-elles être définitivement perdues pour le stationnement ?

M. LE MAIRE : Où sont-elles ?

Mme Nicole WEINMAN : Sur le côté en face du square Castan, sur la rue Pécelet.

M. LE MAIRE : Il n'y a jamais eu de statue de Victor Hugo prévue à cet endroit.

Mme Nicole WEINMAN : On a supprimé des places là et il y a trois places qui sont gelées.

M. LE MAIRE : Elles ne sont pas gelées. Jean-Claude ROY a mené une concertation avec les commerçants dont d'ailleurs certains sont dans la salle ce soir, qui pourront en off vous le dire et ces places sont neutralisées parce qu'il y a des travaux d'assainissement. Par contre, il y a des places d'arrêt rapide, d'arrêt minute qui ont été aménagées et ce sont ces places-là qui se transforment souvent d'arrêt minute en arrêt plus prolongé et qui font qu'un certain nombre de personnes se retrouvent en difficulté avec des voitures en fourrière parce que tout simplement elles empêchent le passage des bus. Je rappelle d'ailleurs que près des locaux de la FOL ont été aménagées 10 places de stationnement donc on a gagné des places de stationnement et il y a eu un travail de concertation avec les commerçants du coin. Les trois places auxquelles vous faisiez allusion sont des places gelées provisoirement, mais je vous confirme qu'il n'a jamais été prévu que la statue de Victor Hugo soit installée là. Il y en a une à Granvelle qui y restera et une autre sur l'esplanade qui y restera également.

M. Jean ROSSELOT : A propos du square Castan, je suis étonné qu'on n'ait pas eu jusqu'à maintenant, je suis un peu d'accord avec Bernard LAMBERT, plus à discuter sur ce sujet parce que c'est un enjeu, un sujet important et de même que je vous avais dit que Besançon épousait son temps avec la place du Marché, on peut dire que là aussi c'est un point important, une avancée importante. C'est un hommage rendu à Castan, grand fonctionnaire de cette ville, conservateur municipal. Pas au début de ce siècle, encore moins au début du XX^{ème} Siècle mais à la fin du XIX^{ème} après la guerre de 1870 Castan a eu l'idée comme ça -il avait déjà réalisé des gains de productivité, il avait tout compris- d'aller fouiller avec une équipe de bénévoles. Alors ce que je trouve très bien c'est que sur les palplanches qui entourent il y ait l'historique de ce lieu. Je ne sais pas si beaucoup s'en sont aperçus, il y a un bel historique d'ailleurs ; on voit Castan la jambe posée sur un vestige, etc. et on apprend que ce fut la place du premier baptistère de Besançon construit au IV^{ème} siècle et qu'il y avait là une magnifique église hélas démolie à la Révolution, un joyau architectural, qui avait été construite au IV^{ème} siècle mais cette place a été ensuite peuplée de tilleuls pendant un ou deux siècles et c'est Castan qui a eu l'idée d'y aller voir. Mais rien qu'avec le baptistère IV^{ème} siècle, etc. il y a un parti touristico-historique à tirer de ça. J'espère qu'on le mettra en valeur, je tenais à vous le dire.

Il faut donc tirer parti de ce patrimoine assez exceptionnel et articuler car on ne peut pas penser le square Castan sans penser Monsieur le Maire la montée pour les touristes à la Cathédrale, la magnifique petite place Victor Hugo qui mériterait franchement bien plus que ce qu'elle a aujourd'hui.

M. LE MAIRE : On vient d'en parler.

M. Jean ROSSELOT : Oui, je sais mais quand je pense qu'il a fallu que j'intervienne pour qu'on n'ait pas des bandes blanches le long du mur, c'est peut-être la seule chose que j'ai réussi à obtenir (rires) grâce à Lionel ESTAVOYER...

M. LE MAIRE : Voyez, on vous écoute, vous avez évité des bandes blanches place Victor Hugo.

M. Jean ROSSELOT : Là vous m'avez écouté. Je n'ai pas pu empêcher celles qui sont au pied de la tour du Palais Granvelle mais franchement le dessin de parking comme devant les grandes surfaces... Heureusement que j'étais là le jour où les ouvriers municipaux allaient tracer des belles bandes blanches vers le square Castan, vers la place Victor Hugo... C'est invraisemblable, il y a quand même un sens qui vous manque Monsieur le Maire, il faudrait...

M. LE MAIRE : Bien sûr, c'est moi qui suis allé peindre les bandes blanches.

M. Jean ROSSELOT : Non mais vous auriez dû vous en rendre compte depuis longtemps. Pour en revenir au square Castan, bien entendu je suis d'accord, je dis que c'est vraiment un gisement de tourisme historique à exploiter. Il faut penser tout de suite cohérence avec la montée à la Cathédrale qui n'est pas digne non plus d'un grand site historique et la place Victor Hugo et puis il faut développer une politique de communication à l'échelle du quartier pour y faire une maquette comme je le demande souvent, ça mérite au moins cela.

M. Éric ALAUZET : Je voudrais informer Jean ROSSELOT que ce dossier est passé au Conseil Municipal il y a un an, qu'on a même fait avec M. le Maire une conférence spéciale donc on a pu en parler mais il n'est jamais trop tard. Je voudrais vous signaler d'ailleurs que l'arrêté concernant les déjections canines fera que la circulation des chiens sera interdite square Castan et à d'autres lieux aussi mais c'est aussi cela l'amélioration.

M. LE MAIRE : Ce que je voudrais dire mon cher Jean très amicalement et pour positiver, c'est que je trouve que vous êtes beaucoup plus intéressant dans vos exposés sur l'intérêt du square Castan que pour motiver votre vote contre sur le budget. Vous êtes passionnant et puis je pense aussi que lorsque vous aurez, dans quelques années, le plus tard possible, quitté la politique, vous serez un très bon guide de Besançon, j'ai dit le plus tard possible bien sûr car j'ai toujours beaucoup de plaisir de vous avoir en face de moi, vous le savez très bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 24 février 2004.